

Coupon à afficher / publicité du recueil des actes administratifs :



Publicité du recueil des actes administratifs

N°2021/2-2022 – 1^{er} juillet 2021 – 31 décembre 2022

Conformément à l'article L 5211-47 du Code Général des Collectivités Territoriales, le recueil des actes administratifs n°2021/1-2022 du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2022 du Syndicat Mixte des Rives du Rhône est à la disposition du public au siège du syndicat situé à l'Espace Saint Germain – Bâtiment L'Orion - 30 avenue Général Leclerc – Vienne.

Le public peut consulter le recueil des actes administratifs n° 2021/2-2022 à l'accueil du Syndicat Mixte des Rives du Rhône et aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h00 et de 14h00 à 16h30